

AU CONSEIL COMMUNAL

1304 COSSONAY

Cossonay, le 29 mai 2007/frm

Préavis municipal No 5/2007 relatif à la poursuite du programme d'installation de conteneurs enterrés pour les déchets ménagers

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 juin 2002, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis 10/2002 et autorisait la Municipalité à mettre progressivement en place un nouveau système de récupération des déchets ménagers. Un premier crédit de Fr. 400'000.— a ainsi été consacré à ce projet.

En mai 2005, sur la base du préavis municipal No 7/2005, un second crédit de Fr. 300'000.— était accordé à la Municipalité dans le but de poursuivre la mise en place de ces conteneurs.

Plus de 5 ans se sont déjà écoulés depuis la mise en service des premiers conteneurs souterrains. Passés quelques problèmes de jeunesse, nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce système de ramassage des ordures ménagères fonctionne bien et donne satisfaction tant aux usagers qu'aux employés de notre Service des travaux, chargés de leur exploitation.

Récapitulons ci-après l'usage qu'il a été fait des montants cités ci-dessus et l'état d'avancement du projet :

- A ce jour, 44 conteneurs ont été achetés; 6 sont stockés au Service des travaux et 38 sont à disposition, à savoir :
 - Vieille ville, Place du Temple 2
 - Vieille ville, Rue de la Placette 2
 - Vieille ville, Rue du Four 2
 - Vieille ville, Petite Rue 3
 - Avenue du Funiculaire 2
 - Rue des Laurelles 2
 - Place de la Vy-Neuve 4
 - Centre commercial Les Chavannes 1
 - Rue Neuve / Chemin du Bosquet 2

- Chemin du Passoir	2
- Chemin de Jolimont	1
- Chemin de la Jonchère	1
- Chemin de Riondmorcel / La Condémine	2
- Chemin du Bicentenaire	3
- Chemin des Terrailles	6
- Chemin des Prés-du-Dimanche	3

- Les 6 pièces déposées au Service des travaux sont destinées à :

- Chemin de Chien Bœuf	4
- Allens	2

- Compte tenu du coût du génie civil pour la pose de ces 6 conteneurs, il aura été dépensé quelque Fr. 700'000.— correspondant aux crédits successifs de Fr. 400'000.— et de Fr. 300'000.--.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité sollicite de votre Conseil un nouveau crédit de Fr. 300'000.— afin de poursuivre son programme et d'équiper les rues et quartiers suivants :

- Route d'Aubonne	2
- Quartier de Sécheron	5
- Chemin du Signal	4
- Chemin de Champ Paris	2
- Zone sportive de Marche	1
- Déchèterie et réserve	<u>4</u>
- Total	18

Se basant sur des moyennes calculées sur les coûts d'acquisition et d'installation des conteneurs posés à ce jour, la Municipalité peut prétendre que cette nouvelle tranche de Fr. 300'000.— doit permettre la mise en place de ces 18 conteneurs.

Il faut cependant préciser que les coûts à charge de notre commune pour la pose de ces installations varient dans chaque cas, suivant l'existence d'une convention, ou d'une charge foncière grevant les parcelles desservies, et en fonction de l'environnement urbain ainsi que de la nature du sol qui influencent fortement la valeur du génie civil.

Une certaine prudence est ainsi de mise, d'autant plus que la Municipalité ne peut exclure une hausse du prix des conteneurs au cours de ces prochaines années. La commission des finances sera régulièrement informée quant à l'utilisation de ce nouveau crédit.

Par la pose de ces 18 conteneurs, l'essentiel du programme prévu en 2002 sera réalisé. Il se pourrait toutefois que la pratique et l'observation des sites équipés nous incitent à procéder à des compléments. De plus, la construction de nouveaux bâtiments, et l'émergence de nouveaux quartiers dont le corollaire est l'augmentation du nombre des habitants, exigeront une adaptation constante de l'équipement de notre commune pour la récolte des déchets urbains. La Municipalité renseignera régulièrement le Conseil communal à ce sujet et déposera, cas échéant, les préavis nécessaires aux investissements importants.

La commission chargée d'étudier le présent préavis est convoquée pour une première séance le **jeudi 12 juillet 2007 à 18.30 h.** au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 5/2007 relatif à la poursuite du programme d'installation de conteneurs enterrés pour les déchets ménagers
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un nouveau crédit de Fr. 300'000.— permettant de poursuivre la mise en place d'un nouveau système de récupération des déchets ménagers dont les principes ont été admis dans le cadre du préavis municipal No 10/2002.
- De l'autoriser à emprunter cette somme auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché, ou éventuellement par les liquidités courantes.
- De porter cette somme à l'actif du bilan au fur et à mesure de son utilisation.
- De prévoir un amortissement annuel de ces investissements basé sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Jean-Marc EVARD, Municipal